



« Malgré une excellente situation économique, la pauvreté augmente en Suisse. Aujourd’hui, elle est la réalité de plus de 600 000 personnes. Cette évolution est en contradiction avec la Constitution fédérale, ainsi qu’avec l’Agenda 2030 de développement durable que la Suisse a signé en 2015. Il faut mettre en place une politique efficace de lutte contre la pauvreté. »

Prise de position de Caritas

**Pour une lutte efficace
contre la pauvreté en Suisse**

La lutte contre la pauvreté est inscrite dans la Constitution ...

En bref: Alors que la situation économique est excellente, la pauvreté augmente en Suisse. Les personnes les plus touchées sont les parents seuls, les familles avec de jeunes enfants, les personnes sans qualifications professionnelles et les personnes au chômage. Ces deux dernières années, la pauvreté des enfants a fait un bond en avant. Cette évolution est en contradiction avec la Constitution fédérale ainsi qu'avec l'Agenda 2030 du développement durable auquel la Suisse a adhéré en 2015. Il faut donc mettre en place une politique contraignante de lutte contre la pauvreté, ce qui exige de relever certains défis prioritaires.

D'abord, il faut élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté engageant la Confédération, les cantons, les communes et l'économie, avec l'objectif de réduire au moins la pauvreté de moitié. Deuxièmement, il faut garantir une existence digne aux personnes en situation de précarité. Les normes de la CSIAS doivent être respectées par les cantons. Les familles en situation de pauvreté doivent bénéficier d'un soutien particulier. Il faut introduire des prestations complémentaires pour familles dans tous les cantons. Troisièmement, la formation, un élément central de la lutte contre la pauvreté, doit être pensée de façon à mieux tenir compte de l'égalité des chances. Par exemple, il faut introduire l'obligation de formation continue pour garantir à tous les travailleurs, y compris les personnes les moins qualifiées, une intégration professionnelle durable. L'encouragement précoce pour tous les enfants, qui permet d'aplanir les inégalités dès avant l'entrée à l'école, est également une piste à suivre. Quatrièmement, il faut harmoniser pour toutes et tous la vie de famille et la vie professionnelle. Les possibilités de prise en charge extérieure des enfants pour compléter les disponibilités familiales et scolaires doivent couvrir la demande. Et ces offres doivent être gratuites pour les familles pauvres.

La politique de lutte contre la pauvreté est complexe et exigeante. L'engagement de tous les acteurs est une condition nécessaire à une politique cohérente nationale dans ce domaine. La Confédération doit donc endosser le leadership de cette politique et mettre à disposition les ressources nécessaires.

En Suisse, la pauvreté a plusieurs visages: ce peut être celle d'enfants qui grandissent dans une famille démunie; celle de pères et de mères qui travaillent, mais dont le revenu ne permet pas de joindre les deux bouts, de personnes qui perdent leur emploi dans la cinquantaine et n'arrivent plus à retrouver un emploi. La pauvreté n'est plus un tabou depuis une dizaine d'années. Lors de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en 2010, Caritas a lancé une décennie de lutte contre la pauvreté et émis une déclaration visant à réduire la pauvreté de moitié durant cette décennie. Dans cette déclaration, elle appelait les milieux politiques et l'économie à mettre en place une politique cohérente de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'un monitoring de la pauvreté permettant d'observer son évolution dans la durée, de l'analyser et de la gérer et d'édicter une loi-cadre au plan fédéral garantissant le minimum vital.

Désormais, on peut parler de la pauvreté en Suisse. La Confédération a renforcé ses efforts de lutte contre la pauvreté et, en concertation avec les cantons, les villes, les communes et la société civile, un programme national de lutte contre la pauvreté a été mis en place entre 2014 et 2018. Mais avec la décision du Conseil fédéral en avril 2018 de restreindre son engagement à un minimum, tous les efforts entrepris ont subi un sérieux revers. Où en est la politique de lutte contre la pauvreté aujourd'hui? À quels défis doit-elle faire face? Cette prise de position présente l'évolution récente et cite les éléments les plus urgents pour une politique de lutte contre la pauvreté véritablement efficace.

La Constitution fédérale est explicite: la Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne bénéficie de la sécurité sociale, et des soins nécessaires à sa santé; que les familles soient protégées et encouragées, et que toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables; que toute personne puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables; que les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler, puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes et que les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables, et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique (article 41). L'article 12 Cst. édicte que «quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine».

... et c'est une obligation au plan international.

L'Agenda 2030 de développement durable, adopté par la Suisse en septembre 2015, soutient également ces principes. L'objectif principal de cet Agenda international est de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout à l'horizon 2030, ou au moins de la réduire de moitié selon les définitions nationales. L'action politique doit lutter contre la pauvreté et pour des conditions d'existence dignes pour tous, pour la paix et la justice sociale et la gestion raisonnable des ressources naturelles, aussi bien dans le domaine de la politique extérieure que de la politique de développement et intérieure. En signant l'Agenda 2030, la Suisse s'est engagée dans le cadre de l'ONU pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une politique cohérente dans ce domaine à l'intérieur du pays. Dans son rapport national de juin 2018, le Conseil fédéral confirme l'importance de l'Agenda 2030 et le déclare nouveau cadre de référence.

Malgré la bonne conjoncture, la pauvreté augmente

L'économie suisse se porte bien. Le taux de chômage est bas et la croissance se maintient. Et pourtant, la pauvreté s'est aggravée en Suisse ces dernières années, comme le montrent les chiffres de l'Office fédéral de la statistique dans son enquête annuelle « Enquête sur les revenus et les conditions de vie » SILC, qu'il tient depuis 2010.

Aujourd'hui, 615 000 personnes vivant en Suisse sont pauvres, et 600 000 autres vivent dans des conditions précaires juste au-dessus du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté augmente constamment depuis deux ans. En 2014, il était de 6,7 pour cent. En 2016, il s'élevait à 7,5 pour cent. Le taux de pauvreté des enfants a particulièrement augmenté, puisqu'il est passé de 5,1 pour cent en 2015 à 7,2 pour cent en 2016. Aujourd'hui, 108 000 enfants sont touchés par la pauvreté. 262 000 enfants sont menacés de pauvreté. Cela représente plus d'un enfant sur six. Souvent, dès le début, ces enfants vivent dans des conditions moins bonnes que la moyenne et, même lorsqu'ils sont adultes, ils ne participent à la société que dans une mesure limitée. Et parmi les personnes pauvres, on compte aussi quelque 140 000 femmes et hommes qui sont pauvres alors qu'ils occupent un emploi, ces gens que l'on appelle des « working poor ». En Suisse, plus d'une personne sur cinq n'est pas en mesure de faire face à une dépense inattendue de 2500 francs.

Les familles monoparentales, les familles de trois enfants et plus, ou celles dont les enfants sont encore petits, les personnes peu qualifiées, celles qui n'arrivent pas à retrouver un emploi sont particulièrement touchées par la pauvreté. Un adulte sans formation postobligatoire sur huit est touché par la pauvreté.

Quatre défis centraux de la politique suisse de lutte contre la pauvreté

Bien que la lutte contre la pauvreté soit un mandat constitutionnel, la Suisse n'a pas réussi ces dernières années à réduire le taux de pauvreté. Pourquoi? Il faudrait d'abord mettre en place une stratégie commune de lutte contre la pauvreté à laquelle la Confédération, les cantons, les communes et l'économie adhéreraient. Deuxièmement, il faudrait garantir aux personnes démunies une existence digne. Troisièmement, la formation, élément central de lutte contre la pauvreté, devrait être conçue de manière à mieux favoriser l'égalité des chances. Enfin, il faudrait favoriser l'harmonisation de la vie professionnelle avec la vie familiale pour toutes et tous.

Il faut une stratégie commune de lutte contre la pauvreté

Les causes de la pauvreté sont aussi nombreuses que diverses. Il peut s'agir par exemple d'un emploi rapportant un revenu qui ne suffit pas à entretenir sa famille, de la perte d'un travail suivie de l'exclusion du chômage, de la prise en charge des enfants ou de proches dépendants rendant impossible de trouver un emploi. La lutte contre la pauvreté doit par conséquent prendre en compte des domaines multiples, ce qui rend la politique de lutte contre la pauvreté exigeante et complexe. La pauvreté concerne non seulement la politique sociale, mais aussi les politiques de l'éducation et la formation, du logement, du travail et du marché de l'emploi, de la famille, la politique fiscale et de l'économie. Le fédéralisme suisse a pour conséquence que plusieurs de ces politiques sont régulées à différents niveaux (communal, cantonal ou fédéral). Et donc, la question se pose : qui, dans cette Suisse multiple et fédéraliste, est en mesure de prendre la responsabilité d'une politique cohérente de lutte contre la pauvreté ?

Manque d'engagement des cantons

Les cantons sont décisionnaires dans des questions aussi centrales que la garantie du minimum vital, les prestations liées au besoin, les réductions de primes d'assurance-maladie, les offres de soutien aux familles, l'aide à la pierre pour la construction ou la rénovation de logements d'utilité publique ou le salaire minimal. Ce sont les cantons aussi qui mettent en pratique l'essentiel d'une politique de lutte contre la pauvreté. Pour que cette politique cantonale soit cohérente, il est indispensable d'analyser soigneusement la situation et de mettre en place des stratégies contraignantes. Au printemps 2018, Caritas a lancé une enquête pour savoir quels cantons rédigeaient un rapport sur la pauvreté, lesquels avaient émis des objectifs politiques de lutte contre la pauvreté et lesquels avaient pris des mesures de lutte contre la pauvreté au cours des cinq dernières années. 23 cantons ont répondu à cette enquête.

L'analyse des résultats montre que ces dernières années, les rapports cantonaux sur la pauvreté en tant qu'analyses de situation se sont de plus en plus imposés. Onze cantons ont rédigé un rapport sur la pauvreté (AG, BL, BS, BE, FR, GE, LU, NE, SO, VD, ZG), deux autres publient une statistique détaillée de l'aide sociale (SZ et ZH). Le Jura prépare son propre rapport sur la pauvreté. Quatre cantons ont mis le rapport sur la pauvreté à leur agenda politique ou ont entrepris de collecter les données en vue d'un tel rapport (AR, SG, TI, VS). Pour huit cantons, il n'est toujours pas question de rédiger un tel rapport (AI, GL, GR, NW, OW, SH, TG, UR).

Les rapports sur la pauvreté sont une condition préalable à une réflexion basée sur des faits, parce qu'ils fournissent des connaissances importantes sur l'évolution et les lacunes. Mais ces rapports n'initient pas obligatoirement une politique efficace de lutte contre la pauvreté. Les cantons doivent se fixer des objectifs politiques de lutte contre la pauvreté, les tester et mettre en place des mesures pour les atteindre. Une politique efficace nécessite en outre une vue d'ensemble apte à prendre en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté.

Notre enquête a donc également analysé les objectifs politiques de la lutte contre la pauvreté. On voit qu'une bonne moitié des cantons (15) ont fixé de tels objectifs, pour la plupart dans leur programme de législature. Tous ces cantons se dotent des moyens de vérifier l'atteinte des objectifs. En ce qui concerne le contenu, ces objectifs se concentrent essentiellement sur la lutte contre la pauvreté dans des groupes de population spécifiques, notamment la pauvreté des familles, l'intégration sociale et/ou professionnelle ou l'amélioration des offres de formation pour les personnes touchées par la pauvreté. Une grande majorité des cantons ont en outre adopté des mesures contre la pauvreté au cours des cinq dernières années, essentiellement dans les domaines de la formation, de la garantie du minimum vital et de la migration/intégration. Seuls trois cantons déclarent se référer systématiquement à leurs rapports sur la pauvreté pour établir leurs objectifs. En même temps, tous les cantons qui ont pris des mesures ne disposent pas d'une analyse de situation approfondie.

On voit donc que sur le principe, les cantons ont pris la mesure de la nécessité d'agir pour lutter contre la pauvreté, mais que les politiques effectives de luttent restent lacunaires puisque certains cantons n'ont pas de rapport sur la pauvreté et que la moitié d'entre eux seulement pose des objectifs politiques de luttent contre la pauvreté. La plupart des mesures cantonales restent ponctuelles et limitées à certains aspects de la pauvreté. Seuls les cantons de Lucerne, Argovie et Zurich ont appuyé leurs objectifs et leurs mesures sur un rapport sur la pauvreté. Aucun canton n'a fixé d'objectifs chiffrés, par exemple réduire la pauvreté de moitié, conformément à l'Agenda 2030. Il manque dans les cantons une vision globale de la réduction de la pauvreté tenant compte à la fois de la garantie du minimum vital, de l'égalité des chances dans le domaine de la formation et de la compatibilité de la vie familiale avec la vie professionnelle, ainsi que de la politique économique et fiscale.

La Confédération revient encore plus en arrière dans son engagement

Ce n'est que récemment, et à la suite d'une forte pression, que la Confédération s'engage dans une politique de lutte contre la pauvreté. Après plusieurs interpellations parlementaires et une première conférence sur la pauvreté, elle a lancé en 2014 le « Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté », qu'elle met en œuvre jusqu'à fin 2018 en coopération avec les cantons, les villes, les communes et les organisations privées. Le programme développe des bases scientifiques, teste des approches innovantes de réduction de la pauvreté, fournit des outils pratiques et favorise les échanges professionnels entre les acteurs. De nouveaux résultats ont été obtenus pour la Suisse dans les champs d'action centraux que sont les « chances de formation de l'enfance à l'âge adulte », « l'intégration sociale et professionnelle » ou encore « les conditions générales de vie ». De plus, un groupe de programme extraordinaire a été chargé d'élaborer un concept de monitoring de la pauvreté. Avec des moyens modestes – neuf millions de francs pour cinq ans – on a pu mettre sur pied un gros travail d'élaboration de principes et de mise en réseau. Le programme poursuivait le but de réduire durablement la pauvreté en Suisse. On peut atteindre cet objectif grâce à des mesures plus cohérentes et efficaces de la part des acteurs centraux. Cela se reflète également dans la déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes de septembre 2016 sur une politique active de lutte contre la pauvreté.

En avril 2018, le Conseil fédéral a publié un rapport faisant état des résultats du programme national dans lequel il fixe les champs où il y a nécessité d'agir. On peine donc à comprendre pourquoi il décide en même temps de renoncer à un monitoring régulier de la pauvreté et à réduire la contribution financière annuelle de la Confédération à 500 000 francs. Le rapport national du Conseil fédéral pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, publié en juin 2018, témoigne également de la tiédeur du Conseil fédéral en matière de lutte contre la pauvreté. Par exemple, le Conseil fédéral parle de l'augmentation du taux de pauvreté et formule l'objectif de « faire diminuer la pauvreté à long terme », mais il ne désigne aucun enjeu politique de lutte contre la pauvreté et ne fait pas l'analyse des causes de cette dernière. Il ne fixe aucun objectif chiffré de la réduction de la pauvreté. La Confédération se soustrait ainsi à ses responsabilités et délègue la lutte contre la pauvreté aux cantons.

Ainsi, malgré les connaissances collectées par le Programme national contre la pauvreté, malgré l'augmentation

des chiffres de la pauvreté et des engagements pris avec l'Agenda 2030, il manque encore et toujours en Suisse une politique ciblée de lutte contre la pauvreté. Le Conseil fédéral est à contrecourant de l'évolution en se retirant de la politique de lutte contre la pauvreté alors qu'il venait de s'y engager. Et la dynamique lancée au plan national se trouve à nouveau au point mort. La Confédération s'en distancie. Et ce, alors même que le programme a montré à quel point la lutte contre la pauvreté est exigeante et combien elle est fragmentée en raison de la dispersion des responsabilités fédérales, alors même que l'on a constaté à quelle fréquence des mesures ayant fait leurs preuves, et des approches novatrices, sont ignorées parce qu'on ne possède pas de vue d'ensemble ni de coordination. Bien qu'il soit admis qu'aucun niveau étatique ne peut mener en solitaire cette politique de lutte contre la pauvreté, qu'une coordination et un contrôle sont nécessaires, la Confédération réduit son engagement avant qu'il ne porte ses fruits, entraîne un changement politique ou une amélioration sensible pour les personnes touchées. Même le Programme national de lutte contre la pauvreté admet que la Suisse ne dispose pas d'une politique de lutte contre la pauvreté assortie d'objectifs contraignants en la matière.

Attaques contre le minimum vital au lieu d'harmonisation et d'engagement

Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. Ce sont les termes mêmes de l'article 12 de la Constitution fédérale. Un modèle à plusieurs niveaux de prestations de base par le biais d'assurances sociales, des prestations liées au besoin et d'aide sociale garantit cette aide pour les personnes dans la détresse. Les assurances sociales sont réglementées au plan fédéral; l'aide sociale et les prestations liées au besoin sont de la compétence des communes et des cantons. Leurs réglementations diffèrent d'un canton à l'autre. En 2010 déjà, au lancement de la décennie «réduire la pauvreté de moitié», Caritas pointait du doigt les abus causés par cette inégalité de traitement des personnes dans la détresse selon leur lieu de domicile et revendiquait une loi-cadre fédérale qui permettrait de garantir un minimum vital social partout en Suisse. Depuis lors, aucun progrès notable n'a été réalisé, bien au contraire, puisque les prestations liées au minimum vital se réduisent constamment.

De plus en plus de personnes à l'aide sociale

L'aide sociale est le dernier filet. Elle est pensée comme une aide transitoire pour les personnes dans la détresse. Mais de plus en plus de personnes restent de plus en plus longtemps dépendantes de l'aide sociale. En 2009, un quart des personnes recourant à l'aide sociale restaient dépendant pendant plus de quatre ans. Aujourd'hui, ce sont un tiers des recourants. En moyenne, une personne reste dépendante de l'aide sociale économique durant 24 mois – ce sont trois mois de plus qu'en 2009. L'évolution économique et sociétale des dernières années explique en grande partie cette augmentation de la dépendance à l'aide sociale. Économiquement, on constate une perte du nombre d'emplois disponibles, perte touchant essentiellement les emplois peu qualifiés. Lorsque les personnes qui n'ont pas de diplôme postobligatoire perdent leur emploi, elles ont de plus en plus de peine à retrouver un nouveau travail. La statistique montre que, même si le nombre de personnes sans diplôme professionnel est en baisse, le nombre de ces personnes sans qualifications ayant recours à l'aide sociale augmente; cela s'applique à près de la moitié d'entre eux. Les personnes peu qualifiées qui perdent leur emploi risquent fort de se retrouver au chômage de longue durée. Il n'est pas rare qu'elles perdent même leur droit aux indemnités, ce qui les oblige à recourir à l'aide sociale. Le fait que le nombre des personnes ayant perdu leur droit aux indemnités ait passé de 15 000 en l'an 2000 à plus de 40 000

aujourd'hui est extrêmement préoccupant. Beaucoup de ces personnes ne réussiront plus à réintégrer le marché de l'emploi.

Simultanément, l'évolution sociétale engendre une pluralisation des formes d'existence et de famille. La famille nucléaire est en voie de disparition. Aujourd'hui en Suisse, plus de 200 000 familles sont monoparentales. Leur nombre a doublé depuis les années 1970. Souvent, après une séparation, un revenu ne suffit plus à entretenir deux ménages. Les pensions alimentaires ne sont pas garanties en Suisse, et les familles monoparentales sont donc souvent réduites à demander l'aide sociale après une séparation. En Suisse, une famille monoparentale sur quatre recourt à l'aide sociale. Au plan régional, la situation peut être encore plus grave: à Bienne, par exemple, c'est une famille monoparentale sur deux.

Et en parallèle, les assurances sociales, censées intervenir avant l'aide sociale, comme l'assurance-chômage ou l'assurance-invalidité, réduisent constamment leurs prestations depuis vingt ans et restreignent de plus en plus l'octroi d'une prestation. De très nombreuses personnes qui pouvaient auparavant compter sur ces assurances doivent aujourd'hui recourir à l'aide sociale. Cette dernière est passée d'aide transitoire à un pilier central de la sécurité sociale. Ce que semblent vouloir ignorer les mesures actuelles d'austérité et de démantèlement du système de l'aide sociale.

Politique des caisses vides

Alors que les coûts de l'aide sociale ne représentent que 1,7 pour cent des coûts de la sécurité sociale, ils font l'objet d'une attention politique et médiatique importante. C'est notamment le cas lorsqu'aucun partage intracantonal des charges entre les communes n'a été établi et qu'elles doivent donc supporter l'entier de ces coûts. Ces dernières années, cela a conduit à un démantèlement social sans précédent. On économise sur tout, depuis les réductions de primes d'assurance-maladie jusqu'à l'aide sociale en passant par la formation. Ce qu'on ne dit pas, c'est que la responsabilité en est à la politique de baisse d'impôts, parce qu'elle engendre une baisse des recettes fiscales et déséquilibre la situation financière des cantons. L'administration fédérale des contributions tient une estimation de l'importance des baisses d'impôts de ces dix dernières années. Dans tous les cantons, la charge fiscale d'un couple gagnant un revenu de 100 000 francs a baissé. En moyenne, ce couple paie 12 pour cent de moins en 2016 qu'en 2005. Dans le canton de Zoug, ce couple paie 34 pour cent de moins. À Genève et à Bâle-Campagne, ce couple paie 24 pour cent de moins. La charge fiscale des re-

venus de plus de 200 000 francs a également notablement baissé ces dix dernières années: dans le canton d'Uri, elle a diminué de 25 pour cent, dans le canton de Zoug de 24 pour cent, à Glaris et Obwald, elle a diminué de 17 pour cent et à Lucerne de 14 pour cent. La fiscalité des entreprises également a diminué partout en Suisse durant cette même période. Elle était de 20,7 pour cent en 2005 et seulement de 17,7 pour cent en 2016. L'administration fédérale des contributions prévoit qu'en 2017, on peut compter sur un nouveau recul à près de 14,3 pour cent.

Les baisses d'impôts profitent avant tout aux personnes qui gagnent bien leur vie et aux entreprises. Parallèlement, cette sous-enchère fiscale ne bénéficie qu'à très peu de cantons. Souvent, cette politique agressive de sous-enchère fiscale n'a pour résultat que de creuser le déséquilibre financier et d'entraîner des économies et un démantèlement social. Déséquilibre et démantèlement qui touchent en premier lieu les personnes pauvres et les faibles revenus.

Pas de volonté d'une réglementation fédérale

Il manque à ce jour une loi au plan fédéral permettant de mettre en œuvre le principe constitutionnel de l'aide aux personnes en situation de détresse. C'est pour pallier cette lacune que depuis plus de cinquante ans, la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) émet des normes qui servent de cadre et d'orientation aux cantons et communes. Dans son rapport de février 2015 sur la future structure de l'aide sociale, la Confédération a dit vouloir continuer d'adhérer à ce système de compétences. Elle a en tout cas insisté sur l'objectif pour les cantons de renforcer l'aide sociale dans un cadre contraignant, en raison de l'importance de sa tâche. Les normes de la CSIAS ont été révisées dans un processus laborieux qui a duré de 2014 à 2016. Après deux ans de discussions, deux études sur le forfait d'entretien et sur le système d'incitation et une procédure de consultation très complète, les normes ont finalement été adaptées. Elles ont ensuite été approuvées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

La révision a engendré une réduction du forfait d'entretien, déjà très bas, pour les familles nombreuses (quatre enfants et plus), ainsi que pour les jeunes adultes, une multiplication des possibilités de sanctions, et la disparition pure et simple des allocations minimales d'intégration. Des ajustements ont également été apportés aux coûts de logement, aux besoins de logement et au retour au travail des mères dès

que possible après la naissance d'un enfant. L'objectif de cette révision des normes était d'uniformiser les différences entre cantons. Les principes d'une orientation commune ont été adoptés par de nombreux cantons. Toutefois, cette uniformisation a entraîné une réduction importante des prestations pour tous. C'est ainsi que tous les cantons, à l'exception du canton de Vaud, ont réduit les forfaits d'entretien des jeunes et des adultes, et que 22 cantons ont également réduit les forfaits d'entretien des familles nombreuses. Dans le même temps, les nouvelles directives n'ont pas empêché les cantons de réduire les prestations plus qu'il n'était préconisé dans le cadre de la standardisation. Douze cantons ont réduit les besoins de base des jeunes et des jeunes adultes plus que ne le recommandaient les nouvelles normes CSIAS.

Bien que l'on continue de vouloir une harmonisation entre cantons, beaucoup d'entre eux continuent de prendre des mesures de démantèlement de l'aide sociale. Deux ans après la fin du processus de révision, on constate que le consensus atteint par la CSIAS et la CDAS n'existe plus. Dans le canton de Berne, les normes adoptées d'après la proposition de révision de la loi sur l'aide sociale sont bien inférieures à celles de la CSIAS. Par exemple, le forfait d'entretien pour tous est réduit de huit pour cent. Dans le canton de Bâle-Campagne, au premier trimestre 2018, une motion a été lancée, reprise sous forme de postulat dans le canton d'Argovie, sous le même titre: «Aide sociale: motivation plutôt que répression/sanction». Derrière ce titre se cache une réduction massive de l'aide financière, de l'ordre de 30 pour cent. Les personnes dites «motivées» doivent pouvoir travailler jusqu'à atteindre le forfait d'entretien actuellement en vigueur qui couvre le minimum vital.

Cette évolution récente montre que la révision des normes de la CSIAS n'a pas engendré un cadre national contraignant pour les cantons. Les personnes pauvres continuent d'être plus ou moins aidées selon leur lieu de domicile. Berne, Bâle-Campagne et l'Argovie réduisent en outre leurs prestations bien au-dessous du minimum vital défini dans les normes de la CSIAS, remettant par-là en question, non seulement l'aide sociale et son rôle de dernier filet permettant aux personnes dans la détresse de vivre dignement, mais aussi le système de la sécurité sociale dans son ensemble. Car l'aide sociale n'est pas juste «nice to have», c'est un fondement de notre société. Elle sert de base à la stabilité sociale. Cette dernière n'est pas un acquis inébranlable: elle dépend du fait que les personnes socialement et financièrement défavorisées d'une société peuvent tout de même participer à l'élaboration des règles régissant cette société. La garantie d'un minimum vital social en est une condition incontournable.

On accepte la pauvreté des enfants

La Constitution fédérale prescrit que tous les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement (article 11). La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse, souligne l'obligation d'assurer la sécurité sociale des enfants et de leur garantir un niveau de vie correct. Mais la situation des enfants est actuellement très préoccupante. Aujourd'hui, en Suisse, 108 000 d'entre eux vivent dans la pauvreté, et la tendance est à la hausse. Les enfants, avec 5,2 pour cent qui sont à l'aide sociale, en sont la catégorie d'âge la plus fortement représentée.

Lorsqu'on observe les réussites politiques de lutte contre la pauvreté de ces dernières années, force est de constater qu'elles sont plus que modestes pour les enfants : rien n'a bougé en ce qui concerne les garanties du minimum vital des enfants. Les allocations familiales liées au besoin, les

pensions alimentaires et les prestations complémentaires pour familles n'ont pas trouvé grâce au niveau fédéral. La pauvreté des enfants reste sans réponse dans tous les cantons, à part au Tessin et dans les cantons de Vaud, de Genève et de Soleure. Et cela, alors même que les cantons rappellent dans leurs rapports sur les familles que la pauvreté des enfants et des familles est un énorme défi qu'il s'agit de relever. En comparaison internationale, l'engagement de la Suisse pour les familles et les enfants est très bas, avec ses 1,5 pour cent du produit national brut, alors que la moyenne des pays d'Europe se situe à 2,3 pour cent. Au cours des dernières décennies, la Confédération et les cantons se sont sans cesse renvoyé la responsabilité de la garantie du minimum vital concernant les enfants. Chaque partie a sans doute espéré que l'autre allait résoudre le problème. Résultat : aujourd'hui, dans de nombreuses régions de Suisse, on accepte simplement la pauvreté des enfants comme une fatalité. Sans tenir compte du fait que les enfants qui grandissent dans la pauvreté seront très probablement pauvres toute leur vie adulte.

Progrès insuffisants de la politique de la formation

Plus une personne est qualifiée, plus le risque de la pauvreté s'éloigne. Aujourd'hui, une personne sur huit sans formation vit dans la pauvreté, alors qu'il ne s'agit que d'une personne sur vingt au bénéfice d'une formation tertiaire. On peut donc dire que le degré de formation est directement lié au risque de pauvreté. Ce n'est pas nouveau, le fait a même été reconnu par le programme national contre la pauvreté dans de nombreuses études et projets innovants. Le défi principal est donc d'améliorer pratiquement l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation.

La politique pas assez responsable en matière d'encouragement précoce

Des études scientifiques suisses et étrangères montrent que la petite enfance est un moment de première importance pour la lutte contre la pauvreté. Le développement harmonieux d'un enfant se joue dans les toutes premières

années de la vie. C'est à ce moment-là que les compétences corporelles de l'enfant se construisent. Les enfants qui ne savent pas jouer en groupe à leur entrée au jardin d'enfants, ceux qui n'ont pas pu jouer dehors ou à qui personne n'a raconté d'histoires entrent dans la scolarité avec un retard qu'ils auront beaucoup de peine à combler. L'encouragement précoce profite à tous les enfants, mais ceux qui proviennent de familles défavorisées en bénéficient d'autant plus. Un encouragement précoce de qualité comprend toutes les offres familiales et extrafamiliales s'adressant au groupe d'enfants avant et jusqu'à l'entrée au jardin d'enfants et permettant un développement global des enfants d'âge préscolaire. Que ce soit en crèche ou dans des programmes de conseils, le facteur de réussite de l'encouragement précoce est toujours un personnel qualifié et suffisamment nombreux, des conditions d'emploi correctes pour ce personnel, la qualité des installations et de l'éducation dans les offres et l'investissement des parents.

Nul ne conteste qu'en Suisse, l'encouragement précoce est qualitativement de très bonne tenue. Ce qui pose problème

est son accès pour tous. Dans beaucoup d'endroits, l'offre n'existe tout simplement pas. La compétence de l'encouragement précoce est laissée aux cantons et leur engagement en la matière est extrêmement variable. Caritas a analysé en 2013 et en 2015 les stratégies des cantons dans le domaine et a constaté des déficits importants selon les cantons. Aujourd'hui encore, une petite moitié des cantons seulement possèdent une stratégie dans ce domaine pourtant central de la politique de lutte contre la pauvreté. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) voit là un champ d'amélioration notable. Avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), elle a défini des indicateurs de référence pour la collaboration intercantonale en matière d'encouragement précoce et les a déclarés prioritaires pour les deux prochaines années. À ce jour, on ne sait toujours pas si les conférences cantonales trouveront des solutions cantonales durables grâce à ces indicateurs.

L'école primaire réduit considérablement les inégalités

Bien que le système éducatif soit toujours plus transversal en Suisse, la mobilité en la matière est restée presque inchangée au fil du temps. Par exemple, 30 pour cent des enfants dont les parents n'ont pas de formation postobligatoire suivent uniquement la scolarité obligatoire. Un enfant sur dix seulement fréquentera une haute école. À contrario, deux tiers des enfants ayant grandi près de parents qui ont une formation tertiaire fréquenteront une haute école et un tout petit deux pour cent d'entre eux n'auront pas de formation postobligatoire. La tendance est que les enfants suivent un cursus de formation semblable à celui de leurs parents. C'est l'une des raisons pour lesquelles la pauvreté se transmet si souvent d'une génération à l'autre. Les études menées sur le sujet montrent que bien souvent, les enfants de familles pauvres n'ont pas le choix. L'une des causes en est selon toute vraisemblance une inégalité des chances de départ.

Le système scolaire participe à cette inégalité. Plus le système scolaire est sélectif et opère t'ât une répartition des enfants selon leurs résultats, c'est-à-dire entre le primaire et le secondaire ou en pré-gymnasiale, plus les aptitudes acquises à l'école dépendent de l'origine sociale des enfants. Le rôle joué dans ce processus par les attentes des parents et les idées toutes faites des enseignants n'est pas négligeable. Les différences scolaires selon l'origine sociale sont accentuées lorsque par exemple les enfants des familles défavorisées ne disposent pas d'un lieu leur permettant de

faire leurs devoirs tranquillement ou lorsque leurs parents ne peuvent pas les aider, par manque de compétences linguistiques notamment.

Certains jeunes passent encore à travers toutes les mailles du filet

Un diplôme d'études secondaires II est considéré comme le minimum requis pour une intégration durable et réussie sur le marché du travail. Les jeunes qui n'ont pas ce diplôme vivent plus souvent que la moyenne dans des conditions précaires et sont aussi plus souvent au chômage. Ces personnes sont particulièrement vulnérables au risque de pauvreté. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et l'Organisation du monde du travail se sont donc donné comme objectif d'œuvrer pour que 95 pour cent des jeunes adultes de moins de 25 ans soient en mesure d'obtenir le diplôme secondaire II. On s'est rapproché de cet objectif ces dernières années, même si, en fonction du lieu de domicile, du sexe et de l'origine sociale des jeunes adultes en question, les différences restent très grandes. En 2015, 90,9 pour cent des jeunes adultes de moins de 25 ans avaient un diplôme de secondaire II. Les femmes sont plus nombreuses dans ce cas (92,9 pour cent) que les hommes (88,9 pour cent), les jeunes nés en Suisse sont plus nombreux (94 pour cent) que ceux nés à l'étranger (72,5 pour cent), les jeunes de Suisse alémanique sont plus nombreux que les jeunes de Suisse romande et les jeunes des régions rurales plus nombreux que ceux des régions urbaines.

On peut comprendre ces différences par le fait que tous les cantons ne conçoivent pas le passage de l'école à la formation professionnelle et au marché du travail de manière systématique. Les jeunes qui quittent les structures régulières se retrouvent souvent hors de portée des services de soutien et de conseil. Selon leur canton de domicile, ces jeunes passent entre les mailles du filet, par exemple lorsqu'ils interrompent une première formation, alors qu'il faudrait leur offrir une seconde chance. Les jeunes mères sont surreprésentées dans le groupe des jeunes adultes sans formation, tout comme les jeunes souffrant de problèmes psychiques, les jeunes réfugiés et personnes admises à titre provisoire. Avec les systèmes de la formation professionnelle, des bourses d'études, des assurances sociales (AC, AI) et de l'école primaire, de très nombreux acteurs travaillent à la gestion des passerelles. Ce travail n'est pas toujours très bien coordonné. Les fréquents changements de responsabilité engendrent des accompagnements fractionnés et

sans continuité. À l'exception du canton de Genève, la formation postobligatoire est partout volontaire. De plus, très peu de cantons proposent des bourses qui garantissent aux jeunes le minimum vital pendant qu'ils suivent leur formation. L'exception notable est le canton de Vaud qui harmonise le système de bourses avec l'aide sociale et permet aux jeunes adultes de suivre une formation grâce à une bourse plutôt que l'aide sociale.

Les formations de rattrapage ne tiennent pas compte des réalités

600 000 adultes vivant en Suisse n'ont pas de diplôme professionnel. Il y a de nombreuses raisons à cette situation. Certains ont vécu des ruptures de parcours, par exemple la fondation précoce d'une famille. D'autres, des migrants peu ou pas qualifiés, ont été attirés en Suisse comme main-d'œuvre bon marché, ou alors ils ont des qualifications, mais elles ne sont pas reconnues en Suisse. La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) offre en principe la possibilité d'achever une formation de base même après l'âge de 24 ans. Il est possible de suivre une formation régulière, un apprentissage professionnel écourté, d'avoir un accès direct aux examens de fin d'études et d'obtenir validation des acquis de formation. En principe également, tous les cantons offrent la possibilité de suivre une formation de rattrapage. Mais ce fait n'est pas connu de toutes les personnes concernées, et les réglementations diffèrent selon les cantons. En tout cas, la CDIP a émis des recommandations aux cantons. Et malgré cela, trop souvent, les possibilités de formation de rattrapage ne correspondent pas aux réalités des personnes peu ou pas qualifiées. En effet, si vous pouvez à peine joindre les deux bouts alors que vous occupez un ou plusieurs emplois mal payés, vous n'aurez ni le temps ni l'argent vous permettant de suivre une formation de rattrapage. Souvent aussi, les offres ne sont pas faites pour des adultes, et le coût de la vie n'est pas couvert par des bourses d'études. Si les personnes concernées sont parents de jeunes enfants, l'absence d'harmonisation entre vie familiale, vie professionnelle et horaires de formation représente souvent une complication supplémentaire.

Pour une partie des personnes qui n'ont pas de formation postobligatoire, une formation de rattrapage est trop ambitieuse. Ces personnes ne disposent pas toujours des compétences de base nécessaires pour suivre une telle formation. En Suisse, quelque 800 000 adultes savent à peine lire, écrire et calculer. Des actions quotidiennes, comme faire des achats ou payer une facture, représentent pour ces

personnes un véritable problème. Leurs possibilités de participer en toute autonomie à la vie sociale et professionnelle sont limitées. Certains sortent de l'école publique avec des compétences de base insuffisantes, d'autres les ont perdues au cours de leur carrière professionnelle. Beaucoup de ces personnes sont professionnellement actives. Elles occupent souvent des emplois à bas salaire ou travaillent dans des conditions contractuelles précaires. Souvent, on prend conscience de leur situation lorsqu'elles perdent leur travail et n'arrivent pas à retrouver un emploi. Il n'est pas rare que ces personnes aient honte de leurs lacunes. Avant de pouvoir suivre une formation de rattrapage, ces personnes devraient améliorer leurs compétences de base en suivant des formations continues ciblées. Or, la formation continue reste encore et toujours essentiellement réservée aux personnes bien qualifiées. La loi sur la formation continue, entrée en vigueur en 2017, devrait permettre de changer cet état de fait puisqu'elle inclut l'encouragement des compétences de base dans le concept d'apprentissage tout au long de la vie. Mais sa mise en œuvre concrète est encore largement ouverte. Comme pour la formation de rattrapage, le plus grand défi est de réussir à atteindre les personnes concernées et d'adapter les offres aux adultes. Il y a également un manque de financement, de conseils et d'accompagnement des personnes concernées, ainsi que de soutien par les entreprises.

Un manque d'intérêt de la part des entreprises

Les possibilités d'amélioration des compétences de base, comme celles de poursuivre une formation de rattrapage dépendent souvent de la bonne volonté de l'employeur. Les voies menant à une qualification professionnelle sont loin d'être connues de tous et partout. Une mise en œuvre concrète de ces possibilités dépend donc énormément des entreprises. Mais ces dernières ont une attitude qui peut différer énormément d'un employeur à l'autre en ce qui concerne les qualifications de leur personnel. Beaucoup d'employeurs envoient leurs employés suivre une formation de rattrapage lorsqu'eux-mêmes, les employeurs, en voient l'intérêt et l'utilité. Par exemple, lorsqu'il y a pénurie de travailleurs qualifiés et que l'employeur ne trouverait pas de personnel qualifié sans s'engager pas dans leur formation. Mais la plupart du temps, c'est justement le contraire qui se passe, les entreprises trouvent un intérêt à engager du personnel peu qualifié, et donc bon marché.

La formation de rattrapage et la réintégration rapide sont contradictoires

Aujourd'hui, 190 000 jeunes adultes de plus de 18 ans touchent l'aide sociale. La moitié d'entre eux ne possède pas de formation postobligatoire. Un tiers a des compétences de base lacunaires. Jusqu'à maintenant, les autorités compétentes tentaient de réintégrer les adultes ayant perdu leur emploi et ceux qui dépendaient de l'aide sociale aussi vite que possible sur le marché du travail, ainsi que le préconise le paradigme « l'intégration avant la rente ». C'est un principe qui prévaut même lorsque les conditions de travail sont précaires et le revenu réduit. Du point de vue de la pauvreté, cette attitude n'a pas de sens. Très souvent, les personnes ainsi traitées sont, à plus ou moins court terme, à nouveau touchées par la pauvreté. Il serait plus sensé de permettre aux personnes peu qualifiées qui perdent leur emploi ou qui dépendent de l'aide sociale de suivre une formation qualifiante, grâce à laquelle elles pourraient mieux se positionner sur le marché du travail et opérer une réintégration plus durable. L'assurance-chômage utilise l'instrument des suppléments de formation, qui comblent exactement cette lacune. Mais ces suppléments sont encore peu utilisés, surtout parce que le financement pour l'entretien n'est pas assuré durant la formation, ou parce que les compétences de base des personnes concernées sont insuffisantes.

Dans le domaine de l'aide sociale, on a jusqu'à présent échoué à mettre en œuvre la qualification des personnes touchées par la pauvreté, faute de financement. L'argument est que l'aide sociale n'est pas compétente dans ce domaine. Au plan régional cependant, des approches intéressantes sont pratiquées depuis longtemps et de nouveaux projets laissent entrevoir un changement de la manière de penser. Relevons ici la pratique du canton de Vaud, où les adultes de moins de 40 ans peuvent suivre une formation grâce à un système de « bourse au lieu de l'aide sociale » qui inclut une garantie financière du minimum vital. La Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS), avec son concept « travail grâce à la formation », propose également un changement de paradigme de l'aide sociale en faveur d'une politique sociale d'investissement. Pour l'instant, nul ne sait si la Confédération va mettre des moyens à disposition pour ce faire.

L'harmonisation famille et profession est limitée pour les personnes touchées par la pauvreté

Les parents pour qui l'activité professionnelle est compatible avec la vie de famille sont moins souvent touchés par la pauvreté. Ils peuvent mieux gagner un revenu garantissant le minimum vital. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté passe aussi par une harmonisation famille-profession. Depuis quelques années, la Confédération a placé sa priorité de politique familiale dans la promotion de cette harmonisation. La Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants a permis ces quinze dernières années de créer plus de 56 000 places de crèche et de structures de jour.

Ces subventions vont bientôt expirer. Deux études ont donc examiné leur durabilité et le besoin de places supplémentaires dans les structures d'accueil des enfants. Ces études ont montré que 96 % des garderies et 94 % des offres d'encadrement complémentaire continueront d'exister même après l'expiration de l'aide financière. La grande majorité d'entre eux ont ainsi maintenu, voire élargi leur offre. Plus de la moitié des garderies interrogées confirment également qu'elles n'auraient pas pu démarrer leurs activités sans cette aide financière. Cette dernière a donc joué un rôle non négligeable dans le maintien et l'élargissement de l'offre. Mais encore une fois, des différences importantes se font jour selon les régions. Les cantons de Berne, de Zurich, de Vaud et de Genève ont engagé de gros moyens et créé plusieurs milliers de nouvelles places. En revanche, à Appenzell Rhodes Intérieures, ou dans le canton d'Uri, quelques dizaines de places seulement ont été créées. Beaucoup de régions manquent encore cruellement de places de crèches.

La seconde étude confirme également que cette offre est trop restreinte. Malgré l'élargissement du nombre de places de prise en charge, la demande n'est toujours pas couverte. Actuellement, il existe en Suisse quelque 62 000 places en crèches et 81 000 places dans des structures de jour prenant en charge les enfants entre midi et deux heures. On compte aussi quelque 9000 familles de jour qui prennent en charge environ 25 000 enfants de tous âges. Mais les possibilités de prise en charge extrafamiliale varient beaucoup d'une région à l'autre. Elles sont très élevées en Suisse romande et dans les centres urbains. En Suisse romande, le nombre d'enfants pris en charge dans des crèches est presque deux fois plus élevé (40 %) qu'en Suisse alémanique ou au Tessin. Les familles des régions rurales font plus souvent appel à des familles de jour ou aux proches, grands-parents, par exemple. En moyenne, en Suisse, environ 28 pour cent des enfants d'âge préscolaire et 15 pour cent des enfants d'âge scolaire sont formellement pris en charge de manière extrafamiliale. L'étude fait état d'environ 20 % des parents d'enfants d'âge préscolaire et 18 % des

parents d'enfants d'âge scolaire déclarant ne pas être en mesure de couvrir leurs besoins en matière de garde d'enfants, soit par manque de place en garderie, soit parce que la prise en charge de l'enfant ne répond pas aux besoins des parents (garde de vacances ou horaires d'ouverture), soit parce que les coûts sont trop élevés. C'est en Suisse alémanique et dans les agglomérations que l'écart est le plus important (21 pour cent).

Le bilan de l'aide financière est donc plutôt positif. C'est pourquoi on négocie actuellement au Parlement une prolongation des subventions pour une nouvelle période de quatre ans (jusqu'en 2023) et un nouveau cadre financier de 125 millions de francs. Cependant, les possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale restent souvent limitées pour les familles touchées par la pauvreté. Il y a plusieurs raisons à cela.

Crèches et garderie trop chères pour les familles pauvres

Les garderies sont tout simplement trop coûteuses. Des études montrent que les frais de fonctionnement des crèches en Suisse, en France, en Allemagne, ou en Autriche se situent à un niveau similaire. Mais ces pays limitrophes contrairement à la Suisse, participent beaucoup plus au subventionnement des structures. Par exemple, une famille dont deux enfants d'âge préscolaire fréquentent une crèche trois jours et demi par semaine engagera 4 % de son revenu pour ce service à Salzbourg. À Francfort, et à Lyon, elle engagera entre 5 et 6 % de son revenu. En Suisse, c'est deux ou trois fois plus : à Lausanne, 13 % du revenu sera nécessaire, et à Zurich, 19 %.

En Suisse même, les différences sont notables. À Zurich, les deux tiers du coût des crèches et garderies sont à la charge des parents, alors que dans le canton de Vaud, moins de 40 % sont à la charge des parents. En plus des pouvoirs publics, les employeurs contribuent également au financement des garderies. Ce modèle de financement par un fonds a fait ses preuves depuis 2006. Les employeurs l'alimentent avec 0,04 à 0,18 % de la masse salariale. En retour, ils peuvent compter sur un plus grand nombre de travailleurs qualifiés. Le modèle a été adopté par les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, mais il est encore loin de faire l'unanimité en Suisse.

Peu adaptées aux besoins des familles pauvres

Mais il n'y a pas que les coûts. Les possibilités de concilier un emploi avec la garde des enfants représentent également un grand défi. Trop souvent, les offres de prise en charge extrafamiliale ne sont pas adaptées aux besoins et nécessités des familles. C'est par exemple le cas lorsque les heures d'ouverture de la crèche ne correspondent pas aux horaires de travail des parents, ou lorsque les jours de travail ne sont pas les mêmes que les jours d'ouverture de la structure d'encadrement. En ce qui concerne les enfants en âge d'aller à l'école, les problèmes posés par les vacances scolaires sont souvent un vrai casse-tête pour les parents.

Les nouvelles aides financières de la Confédération sont censées répondre exactement à ce genre de problème. Au cours de l'été 2017, 100 millions de francs ont été dégagés pour augmenter, ces cinq prochaines années, les subventions pour les places en garderie et les offres adaptées aux besoins des parents. L'élargissement de ces nouvelles aides financières pour la prise en charge extrafamiliale des enfants et une contribution primordiale dans la mesure où ces nouvelles aides permettront de rendre accessible la prise en charge extrafamiliale des enfants de familles pauvres également. Les cantons et les communes sont désormais tenus de soumettre des projets d'offres mieux axées sur les besoins et d'obtenir le financement nécessaire pour réaliser des places de crèches à prix raisonnable. Le canton de Berne a déjà annoncé que ce ne sera pas évident, et qu'il renoncera à l'augmentation des subventions fédérales pour les frais de garde d'enfants. Les familles touchées par la pauvreté dans le canton de Berne pourraient donc se retrouver les mains vides.

Pas de standard pour les conditions de travail adaptées à la vie de famille

L'engagement du gouvernement fédéral qui veut étendre l'offre de prise en charge extrafamiliale et réduire le coût des places en garderie est une bonne chose. D'un autre côté, une offre suffisante et financièrement raisonnable de prise en charge extrafamiliale ne suffit pas encore à garantir la compatibilité de la vie familiale avec la vie professionnelle. Les conditions de travail jouent ici un rôle important. Sur ce point, le seul cas régi par la loi est celui de la maladie infantile. Mais des conditions de travail favorables à la famille devraient également offrir la possibilité de travailler selon

des horaires souples et à partir de n'importe quel endroit. Des études montrent que plus les horaires de travail sont souples, et plus le travail à domicile est établi, mieux il sera possible de combler les lacunes de prises en charge à court terme les jours fériés ou durant les vacances scolaires. En Suisse, cependant, ce sont les travailleurs bien qualifiés et bien rémunérés qui bénéficient le plus de conditions de travail favorables à la famille. Seules quelques entreprises participent, par exemple, aux frais de garde d'enfants, ou bien elles accordent un congé de paternité ou un congé payé pour s'occuper d'enfants et de parents dépendants. Les conditions de travail favorables à la famille sont basées sur l'engagement volontaire des entreprises.

Étapes indispensables à une politique efficace de lutte contre la pauvreté

Alors que la situation économique du pays est excellente, la pauvreté augmente en Suisse. La pauvreté est une réalité pour plus de 600 000 personnes dans notre pays. Cette évolution est en contradiction avec la Constitution fédérale et l'Agenda 2030 de développement durable que la Suisse a signé en 2015. Il est urgent de réduire efficacement et durablement la pauvreté. Priorité est donnée aux étapes suivantes :

S'accorder sur une stratégie contraignante de lutte contre la pauvreté et la mettre en pratique

L'Agenda 2030 de l'ONU oblige la Suisse à s'engager avec cohérence dans la lutte contre la pauvreté. Conformément à l'Agenda 2030, la Confédération, les cantons, les communes et l'économie doivent donc se fixer comme objectif de réduire de moitié la pauvreté. Ces instances doivent fixer les manières d'atteindre cet objectif dans une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qu'elles doivent développer en collaboration avec les organisations de la société civile et les personnes touchées par la pauvreté. Un monitoring national de la pauvreté en fait partie. La Confédération doit prendre le leadership, la coordination et la mise en œuvre de cette stratégie et dégager les ressources nécessaires.

Garantir le minimum vital dans tous les cantons

La Constitution fédérale garantit à toutes les personnes dans le besoin un soutien et une vie digne. La Confédération, les cantons et les communes doivent remplir cette obligation. Les cantons et les communes sont donc tenus de respecter les directives CSIAS et de garantir le minimum vital. Si elles ne sont pas prises en compte, la Confédération est invitée à régler uniformément la garantie du minimum vital et à mettre en œuvre le minimum vital social, y compris la participation sociale dans toute la Suisse avec une loi-cadre sur l'aide sociale.

Combattre la pauvreté des enfants par le biais des prestations complémentaires pour familles

La garantie matérielle des moyens de subsistance est une condition préalable pour que les enfants de ce pays grandissent en bonne santé. Si elle n'existe pas, les enfants de familles socialement défavorisées restent souvent pauvres une fois adultes. Protéger et encourager particulièrement les enfants est aussi une obligation en vertu de la Constitution fédérale. Il faut donc que des actes succèdent aux paroles. Certains cantons l'ont déjà fait avec succès en introduisant les prestations complémentaires pour familles. Il faut les mettre en œuvre dans tous les cantons. À défaut, une solution au niveau fédéral est nécessaire.

Éducation et formation pour toutes et tous : l'obligation de la formation continue

La formation est la pièce centrale du mécanisme que constituent la lutte et la prévention de la pauvreté. Le monde du travail évolue très vite, laissant sur le côté des adultes insuffisamment armés en ce qui concerne les compétences de base ou qui n'ont pas de formation postobligatoire. Ces personnes tombent dans la pauvreté, il faut donc installer une obligation de formation continue, améliorer l'offre de formations continues de manière à ce qu'elle s'adapte également aux personnes peu ou pas qualifiées, et leur permette une intégration professionnelle durable.

Il est nécessaire d'améliorer les possibilités d'obtenir des qualifications professionnelles à tout âge. Des offres adaptées aux adultes sont nécessaires. Tous les cantons doivent encourager la création de formations de rattrapage en accordant des bourses permettant d'assurer la subsistance pendant la formation. Les entreprises doivent aider les personnes peu qualifiées à rattraper leur retard, les accompagner et les soutenir pendant cette période.

Dans le même temps, les possibilités d'éducation des enfants doivent être améliorées. Les premières années de vie sont décisives pour le développement futur. Elles contiennent les germes de leur vie professionnelle future. Un encouragement précoce représente un bénéfice pour tous les enfants, mais particulièrement pour les enfants issus de familles pauvres. Tous les enfants en Suisse doivent donc avoir accès à un encouragement précoce de qualité, que ce soit dans des institutions telles que les crèches ou dans le cadre de projets de proximité.

En outre, le passage de l'école primaire à la formation professionnelle et à la vie active doit être organisé systématiquement dans tous les cantons. Nulle part, les jeunes ne doivent passer à travers les mailles du filet. Ils ont parfois besoin d'une seconde chance. La formation professionnelle case management a fait ses preuves. Ce doit être un standard dans tous les cantons.

Harmonisation de la famille et de la vie professionnelle : des crèches et garderies gratuites

La prise en charge extrafamiliale des enfants doit permettre aux parents de mener harmonieusement de front vie professionnelle et vie de famille. Il faut donc la garantir partout et pour tous les enfants. L'offre doit couvrir la demande. Les familles pauvres doivent bénéficier gratuitement de cette possibilité. Dans le domaine de la petite enfance, le jardin d'enfants volontaire dès l'âge de trois ans, en vigueur au Tessin depuis les années 1930, a fait ses preuves. En outre, il est primordial de maintenir les diverses aides financières au niveau fédéral permettant la création et l'expansion de l'encadrement extrafamilial des enfants. Les cantons et les communes sont tenus d'assurer leur financement à long terme.

En même temps, dans l'économie, il faut créer des conditions de travail favorables à la famille pour les hommes et les femmes, ceci dans tous les domaines professionnels et à tous les niveaux de carrière.

Août 2018

Autrice : Bettina Fredrich, Service de Politique Sociale
Courriel : bfredrich@caritas.ch, Tél. +41 41 419 23 37.
Traduction : Nicolas Couchevin

On peut télécharger cette prise de position sous :
www.caritas.ch/fr/ce-que-nous-disons/nos-positions/prises-de-position.html



Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Caritas Suisse

Adligenswilerstrasse 15
Case postale
CH-6002 Lucerne

Téléphone: +41 41 419 22 22
Téléfax: +41 41 419 24 24
Courriel: info@caritas.ch

Internet: www.caritas.ch
Compte postal: 60-7000-4
IBAN: CH69 0900 0000 6000 7000 4

Système de gestion de la qualité
ISO 9001, no. de client 14075
NPO-Label, no. de client 22116